

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2020.06.22-010 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.).

L'an deux mil vingt, le vingt deux juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 29
- Nombre de procurations : /
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2020

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
25 JUIN 2020
Bureau du Courier

Madame Catherine DURAND a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

DEL.2020.06.22-010 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.).

Rapporteur : Benjamin DERVIEUX

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources humaines en date du 11 juin 2020 ;

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement du territoire le Conseil Départemental de la Gironde a mis en place un Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.). Ce dernier a pour vocation d'aider les communes et les groupements de communes en matière d'acquisition de matériels, de travaux de construction, de travaux de rénovations sur les bâtiments communaux et de travaux sur les voiries communales ou intercommunales.

Les opérations éligibles sont celles qui relèvent de la section d'investissement et qui sont effectués sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

La Ville de Parempuyre pourrait bénéficier d'une subvention de 28 893,00 € au titre du F.D.A.E.C. Cette dotation pourrait être affectée à la restructuration des vestiaires du Gymnase n°1 sur le complexe sportif.

Dans l'hypothèse où l'aide publique sollicitée serait accordée, le plan de financement de cette opération pourrait être constitué de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Montant H.T. Travaux	95 800,00 €	FDAEC	28 481,00 €
T.V.A.	19 160,00 €	Autofinancement	86 479,00€
Montant T.T.C.	114 960,00 €	TOTAL	114 960,00 €

Il vous est donc demandé d'accepter la dotation attribuée à la ville par le Conseil Départemental au titre Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes pour l'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- ✚ **Approuve** le projet de restructuration des vestiaires du Gymnase n°1.
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à demander une subvention auprès des services du Conseil départemental de la Gironde au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) pour l'année 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Beauvais
Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 2 juin 2020
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre